



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLF 20 25

Dossier de presse
10 octobre 2024

**Budget 2025
du ministère
de l'Enseignement
supérieur
et de la Recherche**

#PLF2025

esr.gouv.fr

the 1990s, the number of people in the world who are illiterate has increased from 1.2 billion to 1.5 billion (UNEP 2000).

There are many reasons for the increase in illiteracy. One of the reasons is that the population of the world is increasing rapidly. In 1990, the world population was 5.3 billion. In 2000, it was 6.1 billion. In 2010, it is expected to be 7.1 billion. This means that the number of people who are illiterate is increasing rapidly. Another reason is that the quality of education is poor in many developing countries. Many children do not attend school, and those who do attend school often do not learn to read and write.

There are many ways to reduce illiteracy. One way is to improve the quality of education. This can be done by training teachers, improving the curriculum, and providing better facilities.

Another way is to provide more opportunities for people to learn to read and write. This can be done by setting up literacy centers, providing adult education classes, and promoting self-learning.

There are many other ways to reduce illiteracy. It is important to find ways that work in different cultures and contexts.

Reducing illiteracy is one of the most important goals of the United Nations Millennium Development Goals. It is a goal that can be achieved by working together.

There are many people who are working to reduce illiteracy. They are teachers, parents, and community members. They are all doing their best to help people learn to read and write.

Reducing illiteracy is a challenge, but it is a challenge that is worth facing. It is a challenge that can be won.

Let us all work together to reduce illiteracy and to create a world where everyone can learn to read and write.

There are many ways to reduce illiteracy. It is important to find ways that work in different cultures and contexts.

Reducing illiteracy is one of the most important goals of the United Nations Millennium Development Goals. It is a goal that can be achieved by working together.

There are many people who are working to reduce illiteracy. They are teachers, parents, and community members. They are all doing their best to help people learn to read and write.

Reducing illiteracy is a challenge, but it is a challenge that is worth facing. It is a challenge that can be won.

Let us all work together to reduce illiteracy and to create a world where everyone can learn to read and write.

There are many ways to reduce illiteracy. It is important to find ways that work in different cultures and contexts.

Reducing illiteracy is one of the most important goals of the United Nations Millennium Development Goals. It is a goal that can be achieved by working together.

There are many people who are working to reduce illiteracy. They are teachers, parents, and community members. They are all doing their best to help people learn to read and write.

Reducing illiteracy is a challenge, but it is a challenge that is worth facing. It is a challenge that can be won.

Let us all work together to reduce illiteracy and to create a world where everyone can learn to read and write.

There are many ways to reduce illiteracy. It is important to find ways that work in different cultures and contexts.

Reducing illiteracy is one of the most important goals of the United Nations Millennium Development Goals. It is a goal that can be achieved by working together.

There are many people who are working to reduce illiteracy. They are teachers, parents, and community members. They are all doing their best to help people learn to read and write.

Reducing illiteracy is a challenge, but it is a challenge that is worth facing. It is a challenge that can be won.

Let us all work together to reduce illiteracy and to create a world where everyone can learn to read and write.

Dans un cadre budgétaire contraint, le projet de loi de finances 2025 pour l'enseignement supérieur et la recherche **préserve le financement de ses priorités.**

Tout en contribuant aux efforts demandés à l'ensemble des ministères pour ramener le déficit à 5% en 2025, puis sous le seuil des 3% d'ici 2029, **le budget du ministère s'élèvera en 2025 à 26,8 milliards d'euros**, répartis en trois programmes :

- 15,3 milliards d'euros pour le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».
- 8,3 milliards d'euros pour le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».
- 3,2 milliards d'euros pour le programme 231 « Vie étudiante ».

Ce budget est **en augmentation de + 89 millions d'euros** par rapport à 2024¹. En pluriannuel, le budget du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a augmenté de 4,3 milliards d'euros sur la période 2017-2025 et de 2,7 milliards d'euros depuis le démarrage en 2021 de la Loi de programmation de la recherche (LPR).

Cette hausse traduit l'engagement du Gouvernement à **investir pour l'avenir à travers l'enseignement supérieur, l'innovation et la recherche**, en sécurisant le cœur de la Loi de programmation de la recherche (LPR).

Le budget du ministère pour 2025 se concentre sur **quatre priorités** :

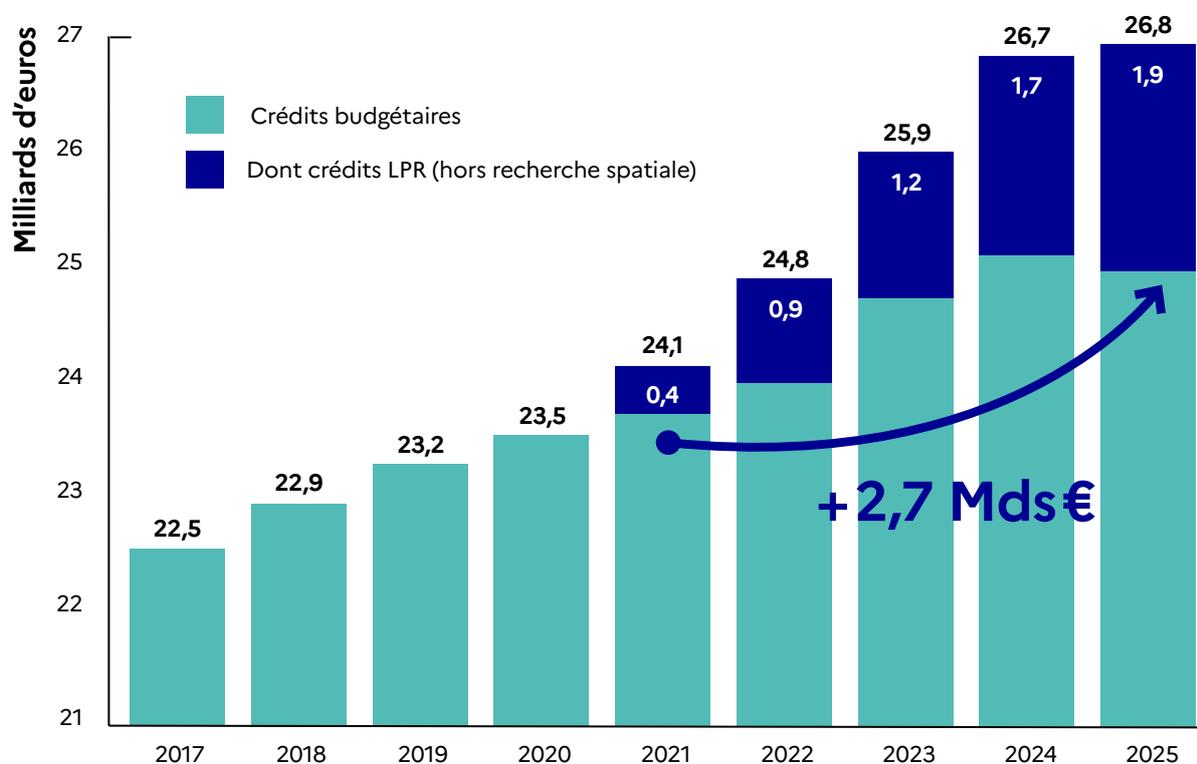
- **Renforcer l'attractivité des carrières scientifiques et l'investissement dans la recherche.**
- **Améliorer la réussite des étudiants à travers une politique sociale** s'exprimant par l'amélioration de l'offre de logements, une restauration à tarif modéré et les bourses sur critères sociaux.
- **Accroître la performance des établissements d'enseignement supérieur** au travers des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) pour un pilotage plus efficace.
- **Poursuivre la transformation du parc immobilier des établissements** en continuant à investir notamment dans la rénovation énergétique du parc universitaire et des Crous.

Conformément à la méthode définie par le Premier ministre, ce budget renforce la démarche de contractualisation et la responsabilisation des décideurs publics.

Patrick Hetzel, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : *« Le projet de budget 2025 pour l'enseignement supérieur et la recherche répond à la double exigence de préparer l'avenir tout en contribuant à la maîtrise des finances publiques. Le projet de loi de finances 2025 ne remet pas en cause nos priorités : nous continuons à mettre en œuvre le cœur de la Loi de programmation de la recherche, avec un budget en hausse pour l'année à venir. »*

1 — En périmètre constant.

Crédits du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*



*Crédits ouverts en loi de finances sur les programmes budgétaires 150, 231 et 172 (courant), hors CVEC.

SOM MAI RE

1

Valoriser les carrières scientifiques et l'attractivité des métiers avec la poursuite de l'investissement dans la recherche notamment à travers la mise en œuvre de la Loi de programmation de la recherche 6

2

Améliorer la réussite et les conditions de vie des étudiants..... 10

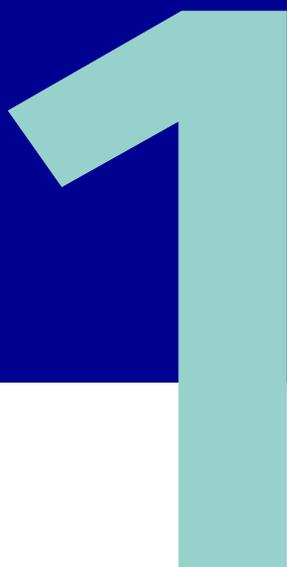
3

Renforcer la performance des établissements d'enseignement supérieur 14

4

Accompagner les établissements dans leurs projets immobiliers de rénovation et transformation 16

**Valoriser les carrières
scientifiques
et l'attractivité
des métiers avec
la poursuite
de l'investissement
dans la recherche
notamment
à travers la mise
en œuvre de la Loi
de programmation
de la recherche**



Le budget 2025 sanctuarise les priorités fondamentales dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi de programmation de la recherche avec pour objectif de revaloriser les carrières et de renforcer l'attractivité des métiers de la recherche, afin de relever les grands défis scientifiques de demain. Le projet de loi de finances 2025 ouvre ainsi 91 millions d'euros supplémentaires sur le programme 150 et 67 millions d'euros sur le programme 172.

Respect des engagements pris dans le protocole RH du 12 octobre 2020

Ces moyens permettront de **préserver la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières**, dans le cadre de la loi de programmation de la recherche. Ainsi, en 2025 :

- Le **nouveau régime indemnitaire des chercheurs et enseignants-chercheurs** continue son déploiement avec près de 68 millions d'euros alloués.
- Les **repyramidages des personnels enseignants-chercheurs et des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et sociaux et de santé (BIATSS)** se poursuivent pour un montant de 10 millions d'euros.
- La **convergence indemnitaire** entre les personnels ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) des universités et ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA) des opérateurs de recherche sera mise en œuvre pour un montant de 16 millions d'euros.
- Les **primes des personnels enseignants du second degré exerçant dans le supérieur (ESAS)** seront bien revalorisées de 358€, atteignant ainsi 3 501 € dès le 1^{er} janvier 2025 pour 5 millions d'euros.
- Le **régime des professions libérales** sera aligné sur le régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) pour 1 million d'euros.
- La **rémunération minimum des contrats doctoraux** augmentera de 100 €, pour atteindre 2 200 € bruts par mois pour une enveloppe de 22 millions d'euros en 2025.
- Enfin, s'ajoutent deux mesures pour 12 millions d'euros chacune, l'une en faveur des **personnels des EPIC** et une autre pour **diverses catégories de personnels du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** comme les contractuels et la revalorisation statutaire des jeunes chercheurs.

Des moyens supplémentaires pour les projets de recherche

Le budget d'intervention de l'Agence nationale de la recherche (ANR) est porté à 1,4 milliard d'euros en autorisation d'engagement, en augmentation de 120 millions d'euros en 2025. Cette augmentation permettra à l'ANR de continuer à financer les projets de recherche sur des domaines stratégiques en lien avec les grands défis contemporains tout en assurant la revalorisation de l'abondement financier qui revient aux établissements pour soutenir les laboratoires et les unités de recherche.

Par ailleurs, le PLF 2025 permet de stabiliser le niveau de **financement des établissements de recherche** en préservant le montant des subventions pour charges de service public, de **maintenir les investissements dans les infrastructures de recherche** et de poursuivre **la valorisation et le soutien à l'innovation** des travaux de recherche issus des laboratoires publics.

France 2030, des moyens exceptionnels pour la recherche et l'innovation

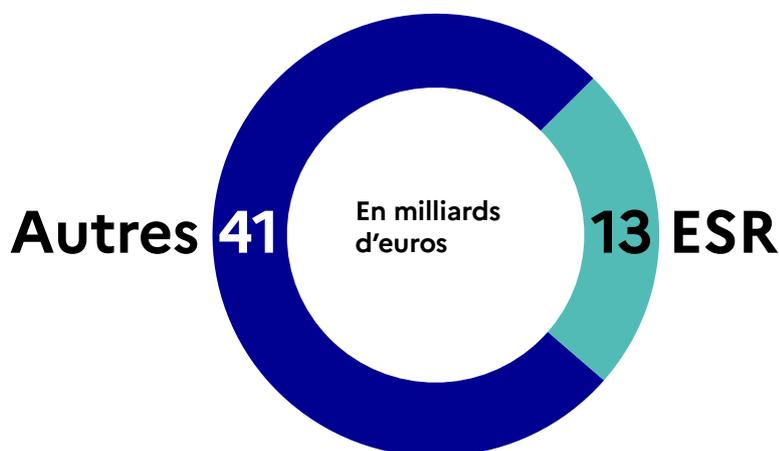
Avec 54 milliards d'euros, ce plan permet de changer d'échelle en investissant massivement dans les technologies innovantes ou encore de soutenir la transition écologique. Sur cette enveloppe, aujourd'hui engagée à hauteur de 35 milliards d'euros, **13 milliards d'euros sont investis au bénéfice des acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation sur la période 2020-2027.**



De nouvelles actions sont en cours de mise en place en faveur de la recherche pour un montant de 650 millions d'euros :

- 300 millions d'euros dans **le programme « recherche à risque »** qui vise à détecter très en amont les recherches fondamentales ou innovantes encore à l'état de concept et qui pourraient générer des ruptures conceptuelles ou technologiques stratégiques pour la France dans la compétition internationale, dans les décennies à venir. Au printemps 2025, un bilan de la phase d'expérimentation sera présenté par les organismes en vue de lancer la phase de déploiement;
- Lancement de **nouveaux programmes et équipements prioritaires de recherche** (PEPR) pour un montant de 350 millions d'euros. Ces PEPR visent à construire ou à consolider un leadership français dans des domaines scientifiques liés ou susceptibles d'être liés à une transformation technologique, économique, sociétale, sanitaire ou environnementale et qui sont considérés comme prioritaires au niveau national ou européen.

1/4 des dépenses de France 2030 est destiné à l'enseignement supérieur et à la recherche



Quelques exemples d'appels à manifestation d'intérêt en cours

L'AMI CMA (Compétences et métiers d'avenir)

Avec près de 1,5 milliard d'euros, l'appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir (AMI CMA), vise à accélérer la transformation de l'appareil de formation initiale et continue (élèves, étudiants, actifs) dans le champ des métiers liés aux objectifs de France 2030. La saison 2 pour laquelle 650 millions d'euros sont fléchés, est en cours et compte déjà 40 lauréats, dont 33 projets portés par des établissements de l'ESR.

Un travail est mené par le ministère sur l'évolution de l'offre du supérieur, en lien avec les stratégies France 2030 et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de la nation.

L'AMI en Sciences Humaines et Sociales (SHS)

Cet appel à manifestation d'intérêt a l'ambition de renforcer les SHS françaises afin que les savoirs qu'elles produisent soient pleinement mobilisés pour éclairer les décisions publiques ou privées face aux enjeux sociétaux; afin qu'elles accompagnent l'innovation de rupture et qu'elles produisent des analyses de haut niveau sur les enjeux géostratégiques. Les dossiers feront l'objet d'une évaluation et d'une audition par un jury international d'ici fin novembre pour un lancement en 2025.

Améliorer la réussite et les conditions de vie des étudiants

2

Amélioration de l'offre de logement et de restauration

Le projet de loi de finances 2025 renforce le soutien financier au réseau des œuvres universitaires qui s'élève à 700 millions d'euros, avec une augmentation de 30 millions d'euros de la subvention.

Cet effort permettra notamment de **faire face à la hausse de fréquentation dans les restaurants universitaires** (+2613 places en 2025), tout en améliorant la qualité des repas dans un contexte de coût croissant des denrées alimentaires.

Le projet de loi de finances 2025 maintient une subvention d'investissement de 25 millions d'euros en faveur des logements du réseau des œuvres universitaires, **portant ainsi à 120 millions d'euros les moyens alloués à la modernisation, la réhabilitation et à la construction des logements étudiants**. Cette enveloppe ambitieuse permettra au réseau des Crous de poursuivre les efforts de transformation engagés ces dernières années, garantissant des logements conformes aux normes d'hygiène et de sécurité.

Depuis 2018, cette dynamique a permis la création de près de 30000 logements sociaux étudiants, dont 12000 directement gérés par les Crous.

Accès de tous les étudiants à des repas à tarif très social

Le projet de loi de finances 2025 **réaffirme son engagement en faveur des étudiants les plus précaires**, en maintenant le repas à 1 € pour les étudiants boursiers et ceux en situation de précarité. Entre 2022 et 2024, le nombre de repas servis à tarif social (3,30 € ou 1 €) a augmenté de 16,7 %, avec plus de 6 millions de repas supplémentaires distribués, portant le total à 42,5 millions de repas en 2023-2024.

De plus, la loi du 13 avril 2023 garantit que **tous les étudiants aient accès à une offre de restauration à tarif modéré** à proximité de leur lieu d'études. En complément des 800 structures de restauration existantes, **une enveloppe supplémentaire de 13 millions d'euros est prévue en 2025**, portant le financement total à 38 millions d'euros sur l'année civile. Cette somme permettra de renforcer le déploiement de la contractualisation avec des partenaires pour offrir des repas équilibrés à tarif social, et de mettre en place une aide financière individuelle pour les étudiants sans accès direct à cette offre.

Cette initiative assure à des milliers d'étudiants l'accès à des repas équilibrés à un tarif très avantageux, ce qui contribue à une amélioration de leur bien-être, de leur condition de vie et à leur réussite académique.

Égalité des chances pour les étudiants

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche poursuivra le déploiement des dispositifs en faveur de l'égalité des chances qui permettent de favoriser l'accessibilité de l'enseignement supérieur à tous les publics.

Le budget 2025 permet de conserver une politique de bourses sur critères sociaux permettant aux étudiants les moins favorisés un accès à l'enseignement supérieur dans des conditions facilitées.

Cela concernera notamment les **Cordées de la réussite**, auxquelles 162 000 collégiens et lycéens ont participé en 2023-2024, et qui permettent d'augmenter jusqu'à 6 points le taux de lycéens avec au moins une proposition dans Parcousup (pour les élèves issus de la voie professionnelle). D'autres dispositifs tels que les **Prêts étudiants garantis par l'État**, qui bénéficient à près de 20 000 étudiants par an, le tutorat et l'**accompagnement personnalisé**, des formations diplômantes comme les Diplômes d'université (DU) **Passport pour réussir et s'orienter** (PaRéO) et le **DU Passerelle** continueront également à être déployés en 2025.

Conformément aux orientations de la Conférence nationale du handicap (CNH) du 26 avril 2023, l'année 2025 verra aussi le déploiement des projets pilotes sélectionnés dans le cadre de l'**appel à projets « Universités inclusives démonstratrices »** visant à accélérer les changements structurels pour rendre les formations et la vie étudiante plus accessibles. Six universités ont été sélectionnées, et d'ici 2026, le **ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche investira 10,5 millions d'euros pour faire de ces établissements des modèles d'accompagnement pour les étudiants en situation de handicap.**

**Renforcer
la performance
des établissements
d'enseignement
supérieur**

3

Le projet de loi de finances 2025 pérennise une enveloppe de 35 millions d'euros permettant le **lancement de la troisième vague des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) auprès de 55 établissements**. Il offrira également une capacité de financement pour les COMP signés et à venir en 2025 pour les organismes de recherche (ONR).

Levier pour stimuler l'excellence académique, ces contrats offrent aux établissements davantage de latitude pour innover et répondre aux grands défis éducatifs et scientifiques de demain. Comme pour les précédentes vagues, ces contrats s'articuleront autour d'objectifs portant sur les axes suivants :

- **préparation des étudiants aux métiers d'avenir**, en tension ou en évolution;
- **bien-être et réussite des étudiants** (santé, diversité, inclusion, accompagnement à la réussite);
- **développement de la recherche et de l'innovation** au meilleur niveau européen et international;
- **transition écologique et soutenabilité** dans l'ensemble de ses dimensions;
- **optimisation de la gestion et du pilotage** des établissements.

Le ministère a lancé en 2023 les contrats d'objectifs, de moyens et de performances (COMP), qui garantissent la cohérence entre la stratégie poursuivie par les établissements et les objectifs ministériels, et qui se déclinent dans le cadre d'objectifs concrets de pilotage et de gestion.

Le haut niveau d'exigence des objectifs fixés et l'importance des moyens d'origine diverse mobilisés imposent aux bénéficiaires des COMP de présenter des garanties solides en matière de capacité de pilotage stratégique. Cette capacité se matérialise par la rapidité et l'efficacité de mise en œuvre des politiques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du contrat pluriannuel, et par la performance de la gestion financière, RH et immobilière de l'établissement.

Les objectifs du COMP ne couvrent pas l'intégralité des activités de l'établissement mais se concentrent sur la définition et le suivi d'objectifs stratégiques partagés entre le ministère et l'établissement, en nombre restreint et dont l'atteinte est quantifiable par des indicateurs et des jalons annuels associés, matérialisant leur réalisation.

**Accompagner
les établissements
dans leurs projets
immobiliers
de rénovation
et transformation**

4

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche accompagne les établissements dans leurs investissements immobiliers, avec un accent particulier sur la rénovation énergétique du parc universitaire et des Crous.

Le ministère poursuit le déploiement des contrats de plan État-Régions 2021-2027. Sur cette période, **le ministère investit 1,2 milliard d'euros**, notamment en faveur des campus durables, en priorisant les opérations de rénovation énergétique, le développement d'une offre de logements sociaux étudiants de qualité, ainsi que la remise à niveau des locaux destinés aux formations en santé, tant médicales que paramédicales.

Des financements issus du **plan pluriannuel pour la transition écologique des bâtiments de l'État, doté de 1,6 milliard d'euros, sont également mobilisés en faveur des établissements du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.** En 2024, 277 projets portés par des établissements et des Crous, représentant un total de 330 millions d'euros, ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets « transition écologique » et leur mise en œuvre se poursuivra en 2025.

Les dotations du Plan Campus, soit plus de 200 millions d'euros par an, continuent de bénéficier aux établissements. Ils ont permis, depuis leur lancement, de transformer les campus en portant des opérations immobilières d'envergure, notamment grâce à des projets de rénovation ambitieux.

En 2025, **le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche financera également des opérations immobilières emblématiques** comme la construction d'un nouveau Campus hospitalo-universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord (CHUSOGPN) dont le marché global de performance sera signé d'ici fin 2024 pour un lancement des opérations en 2025.

Quelques exemples d'opérations de rénovation réalisées

Réhabilitation du bâtiment Polygone sur la presqu'île de Grenoble (Université Grenoble Alpes)

Construit en 1960, le bâtiment Polygone a été réhabilité pour accueillir deux départements d'IUT. Initialement financé à hauteur de 3 millions d'euros dans le CPER 2015-2020, le projet a bénéficié d'un financement via le Plan de Relance de 9,2 millions d'euros, qui a permis de renforcer les objectifs de réhabilitation énergétique et fonctionnelle du bâtiment. Les étudiants feront leur rentrée cette année dans ces locaux rénovés, dont les travaux ont été achevés au printemps.

Rénovation énergétique de la bibliothèque universitaire de Belle-Beille de l'Université d'Angers

La rénovation énergétique du bâtiment a été financée par le Plan de Relance à hauteur de 5,1 millions d'euros. Elle a permis une amélioration importante de la performance énergétique. La rénovation fonctionnelle de l'intérieur de la bibliothèque universitaire est prévue dans le cadre du CPER 2021-2027.

Rénovation énergétique et restructuration à l'École nationale supérieure de chimie de Rennes (ENSCR)

Cette opération, financée par le CPER 2021-2027 pour un montant de 2 millions d'euros, bénéficie d'un financement complémentaire de 0,6 million d'euros dans le cadre de l'Appel à projets «transition écologique». Les travaux, débutés à la fin de l'année universitaire 2023-2024, se dérouleront durant toute l'année universitaire 2024-2025 pour une mise en service à la rentrée 2025.

Ils permettront une amélioration du confort des usagers, la pérennisation du patrimoine existant et la réduction des consommations d'énergie de 66 % ainsi que des émissions de gaz à effet de serre de 75 % pour atteindre les objectifs 2050 du Décret tertiaire.

20

25



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLF—2025

Contact presse

01 55 55 82 00

presse-mesr@recherche.gouv.fr

#PLF2025

esr.gouv.fr